



ATHENEE DES PAGODES

Rue de Beyseghem 141

1120 Bruxelles

02/266.11.50

MODALITES PRATIQUES

INSCRIPTION en 1^{ère} année COMMUNE 2018-2019

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Afin de vous présenter l'offre d'enseignement de l'Athénée des Pagodes et répondre à vos questions, nous vous invitons à une séance d'information qui aura lieu le **mardi 6 février 2018 à 17H30** dans le réfectoire de l'Athénée des Pagodes, 141 rue de Beyseghem à 1120 Bruxelles.

Modalités pratiques

1. Le 29 janvier 2018 au plus tard, l'école primaire ou l'institution concernée vous délivrera les documents indispensables à l'inscription de votre enfant dans le secondaire¹.

Sauf modification de dernière minute, les modalités d'inscription en 1^{ère} année à l'Athénée pour l'année scolaire 2018-2019, devraient se dérouler comme suit.

2. Les DEMANDES d'inscription se prennent pendant 3 semaines (la chronologie des dépôts n'a pas d'importance)

- **du lundi 19 février au vendredi 9 mars 2018 inclus**
- **les jours ouvrables de 9 à 12 heures**
- **les jeudis de 14 à 18h**

Fin des demandes d'inscription le vendredi 9 mars à 12 heures.

.Du 10 mars au 23 avril aucune demande d'inscription.

A partir du 23 avril 2018, les nouvelles demandes d'inscription seront actées en liste d'attente, dans l'ordre chronologique (elles ne font plus l'objet du classement indexé).

3. Lors de leur venue à l'Athénée des Pagodes, les parents (*ou leur représentant sur procuration uniquement*) sont invités à se munir des documents délivrés par l'école primaire ou l'institution concernée :

- a. le formulaire unique d'inscription **volet général** ; celui-ci doit être complété par l'école primaire et vos soins (domicile(s), tel, adresse mail) avant de vous présenter à l'Athénée des Pagodes.
- b. le formulaire unique d'inscription **volet confidentiel**: celui-ci doit être remis par les parents à l'établissement secondaire, sous enveloppe fermée fournie par leurs soins, faisant apparaître clairement le numéro de formulaire, les nom et prénom de l'élève

¹ Les parents qui ne recevraient pas de formulaire (parce que leur enfant est, par exemple, inscrit dans l'enseignement néerlandophone) pourront l'obtenir sur simple demande, soit auprès de l'Administration, soit auprès de l'établissement secondaire dans lequel ils souhaitent inscrire leur enfant (dans ce dernier cas, uniquement à partir de la période d'inscription).

- c. Tout document prouvant la priorité à l'inscription, dans l'ordre :
- 1) Fratrie : composition ménage
 - 2) Situation précaire (home, placé, internat sans résidence fixe, centre ONE) : attestation de l'instance ou copie via l'école primaire **à fournir avant le 9 mars 2018 à 12h**
 - 3) Besoins spécifiques : élaboration d'un protocole avec la Direction et le PMS
 - 4) Internat : preuve et partenariat pédagogique
 - 5) Parent prestant à l'Athénée des Pagodes : carte d'identité des parents responsables

Attention : le formulaire unique d'inscription ne peut être déposé que dans une seule école, celle qui correspond au 1^{er} choix des parents.

L'Athénée des Pagodes délivrera aux parents, un accusé de réception en échange des documents précités et, ceux-ci seront invités à compléter un document d'informations, propre à l'école.

4. A partir de la deuxième quinzaine du mois de mars 2018 au plus tôt, les parents seront informés du résultat du classement. Si leur enfant est retenu en ordre utile, les parents prendront un rendez-vous auprès du secrétariat 02/266.11.50 pour réaliser l'entretien d'inscription.

L'INSCRIPTION ne sera ferme et définitive, suite à un entretien avec la Direction, que par :

- **La souscription inconditionnelle aux projets pédagogique et éducatif des écoles de la Ville de Bruxelles ainsi qu'aux règlements et au projet d'établissement de l'Athénée des Pagodes**
- **Et par l'obtention du CEB en juin 2018.**

Tout parent présentant que son enfant n'obtiendra pas le CEB, est invité à l'inscrire au plus vite dans une école organisant le 1^{er} degré différencié. (Institut Paul-Henri Spaak 02/423 57 00).

Le service d'aide aux inscriptions de la Communauté française est disponible pour répondre à vos questions:

- par téléphone via le numéro vert 0800/188.55
- par e-mail: ciri@cfwb.be
- par fax : 02/600.04.30